



ARRETE N° 2026 - 345
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Haute n° 67
Résidence Erik Satie

Vendredi 24 Avril 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Mme BETOURNE, d'interdire la circulation, afin d'effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 67, Résidence Erik Satie, le Vendredi 24 Avril 2026, De 14h00 et 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à interdire la circulation, afin d'effectuer un déménagement, Rue HAUTE au n° 67, Résidence Erik Satie, le VENDREDI 24 AVRIL 2026, De 14H00 et 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Haute, à la date, et aux horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention.

La rue devra être réouverte à la circulation dès que possible.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu

ARTICLE 4 : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront posés par la Demandeuse.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et le Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Avril 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

